

PLAN ENERGIE POUR LA BRETAGNE

Une ambition et une stratégie pour relever le défi énergétique et climatique

- EXTRAITS -

2.1.1.3. Développer les atouts de la Bretagne sur les énergies marines

La Bretagne dispose d'une géographie et d'un potentiel remarquable pour la valorisation énergétique de la mer. La première usine marémotrice au monde est d'ailleurs en exploitation depuis 1966 au barrage de la Rance. La question de la mer et ses ressources est ainsi ancrée dans l'histoire de la Bretagne.

Les évolutions technologiques amènent aujourd'hui à étudier le déploiement d'unités de production à partir du vent, de la houle et des marées. La question des énergies marines peut être analysée selon deux axes :

- un axe de type recherche et développement sur les technologies qui sont à l'heure actuelle au stade expérimental ou de validation par démonstrateur. Il s'agit des technologies d'utilisation des courants et de la houle. Cet axe est à rapprocher de la dynamique enclenchée dans le cadre du Pôle Mer,
- Un axe relatif à l'exploitation des technologies les plus matures et notamment l'éolien offshore comme présenté au 2.1.1.1.

Un contexte institutionnel favorable

Le rapport du groupe Poséidon, [10], donne des pistes et un cadre de réflexion sur les énergies marines, et propose notamment que les Régions aient un rôle normatif dans la planification de ces énergies.

L'évolution réglementaire avec la mise en place d'un tarif de rachat pour les énergies marines garantit dans le temps les projets installés sur le domaine maritime français. Il implique aussi que des technologies développées dans d'autres pays européens puissent s'établir en France.

Enfin, la mise en place de pôles de compétitivité, et notamment le Pôle Mer, axé en partie sur la thématique des énergies marines doit contribuer au positionnement et au développement des acteurs économiques bretons sur cette thématique.

Un potentiel en Bretagne, un rôle et des priorités à trouver pour la Région

La question des énergies marines en Bretagne se justifie pour trois raisons. Tout d'abord, la Bretagne dispose de ressources importantes, de forts gisements de courant, des façades exposées à la houle, ainsi que de régimes de vents soutenus. D'après EDF¹⁴, la France posséderait la deuxième ressource européenne, soit 20% du potentiel européen, correspondant à 10 TWh pour 3000 MW « installables », répartis entre la Bretagne et le Cotentin. Ensuite, le déficit de production d'énergie électrique breton est connu et problématique et les énergies marines, à la production prédictible, pourraient contribuer à moyen et long terme à sa réduction. Enfin, la culture maritime de la région est ancrée avec de nombreuses activités et savoir-faire liés à l'usage de la mer.

Il se dégage donc deux types de travaux pour une intervention publique complémentaire à celle mise en œuvre par l'Etat :

- la co-élaboration d'une planification régionale d'insertion des énergies marines

La mise en œuvre des outils de production d'énergie en mer nécessite la prise en compte d'un nombre important de paramètres :

- o connaissance du potentiel de la ressource,...
- o contraintes techniques et économiques (bathymétrie, raccordement électrique),...
- o occupation du domaine public maritime,...
- o partage de la mer avec d'autres usages (pêche, plaisance, ...),...
- o impact environnemental (faune et flore) et paysager (distance à la côte), ...
- o sécurité maritime (contraintes de la Défense, phares et balises, chenaux d'approche)

Les éléments techniques pour caractériser chacun de ces paramètres sont connus. La récente étude¹⁵ commandée par le Comité Interministériel pour l'Aménagement et la Compétitivité du Territoire (CIACT) apporte une contribution technique importante sur ce domaine. Afin d'accompagner l'implantation des énergies marines, il est nécessaire de disposer d'une méthodologie adaptée pour faire participer et partager à l'ensemble des acteurs concernés les enjeux techniques derrière chacun de ces paramètres. A l'image du schéma éolien terrestre, la prise en main par la puissance publique répond à la demande d'une objectivité et d'une neutralité dans les critères de sélection proposés.

¹⁴ <http://www.edf.com/53971d/Accueilfr/LesenergiesEDF/PDFsEnergiesEDF/pdfhydrolienne>

¹⁵ Il s'agit de la commande à l'ADEME et l'IFREMER d'une étude de zonage pour l'implantation des sites sur le littoral français ; les résultats sont attendus d'ici mi-2007 et destinés aux services de l'Etat

- l'accompagnement et le suivi de projets en terme de concertation

Il faut considérer, comme le souligne le rapport Poséidon, que l'échelle régionale est pertinente au vu de l'ampleur des projets. Le croisement de l'ensemble de ces contraintes est réalisable à différentes échelles. A l'échelle du projet, il est réalisé par les opérateurs.

Les travaux servant de support à la concertation autour d'un projet ne sauraient se limiter à des expertises scientifiques. Ils devront favoriser la liaison entre le scientifique, le développeur et les

acteurs concernés par les projets.

De par son important potentiel physique en matière d'énergies marines renouvelables et du nouveau contexte institutionnel un certain nombre de projets le long des côtes bretonnes est susceptible d'apparaître selon un échéancier à l'image des maturités des technologies. Il est ainsi très probable que d'ici 2013 des outils de production d'énergie seront installés en mer. Il est encore plus probable que ces outils seront des éoliennes.

La Région souhaite contribuer à l'encadrement de l'implantation et du développement de ces énergies. A ce titre, elle proposera la constitution d'instances techniques et de concertation rassemblant les acteurs concernés pour expliciter collectivement le type de projets à promouvoir et la manière de les mettre en œuvre. **Cette démarche s'inscrit dans la volonté de création d'une scène de débats, de dialogue et de construction collective sur les énergies marines.**

Cela se traduira par la contribution à l'élaboration de documents de cadrage sur le développement des énergies marines renouvelables en Bretagne. Ceux-ci aborderont les questions liées au choix des sites d'implantation, à l'implication des acteurs locaux, aux aspects techniques (connaissance du milieu marin, conditions de raccordement électrique, acheminement portuaire des matériels) et aux aspects financiers. L'une des premières actions portera sur la définition de zones d'accueil de sites de production ou de développement.

Ainsi, une déclinaison régionale de l'étude nationale ADEME/IFREMER pourrait être lancée dès que celle-ci sera rendue officielle en distinguant une première phase prioritaire sur l'éolien offshore. En effet, au vu de la maturité de cette technologie, les premières études techniques et méthodologiques devraient permettre à la Région et aux partenaires identifiés (acteurs « marins et littoraux » concernés) de se doter d'une capacité d'expertise et d'animation dans le cadre d'une concertation régionale sur ce thème (voir aussi en 2.1.1.1). De manière parallèle, une réflexion identique sera menée sur les énergies houlomotrices et de courant ainsi que sur des technologies spécifiques (éoliennes flottantes), notamment au travers d'échanges avec les autres régions et réseaux européens (Conférence des régions périphériques maritimes) afin d'apporter une plus-value importante tant en terme de retour d'expérience que de méthodologie.

Des réponses différenciées seront apportées selon que l'on se place dans l'accompagnement de projets opérationnels ou dans le développement technologique visant à faire émerger une filière de construction d'outils de production. Pour ces derniers projets le soutien à des expérimentations et démonstrateurs sera mis en place.

La Région participera dans un deuxième temps à la réalisation d'études de faisabilité et de mise en œuvre d'une plate forme d'essais, et/ou d'un centre de mesures sur les côtes bretonnes selon les orientations retenues avec le Pôle Mer. A ce titre, un soutien spécifique aux activités développées par le Pôle Mer pourrait être prévu, avec comme objectif de développer de manière non exclusive des technologies issues du tissu économique breton.

L'exploitation des ressources de la mer fait partie de la culture et de l'histoire des acteurs du littoral breton. Dans tous les cas leurs compétences et leurs connaissances du milieu marin devront être valorisées dans le cadre de la mise en place d'outils de production utilisant les énergies de la mer. Cette approche contribuera à maintenir une communauté maritime vivant de manière contemporaine de l'exploitation des ressources de son environnement.